

Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Animation de la structure

Programme partenarial 2024

Maître d'ouvrage

SM SCoT

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès

www.scotbelfort.fr



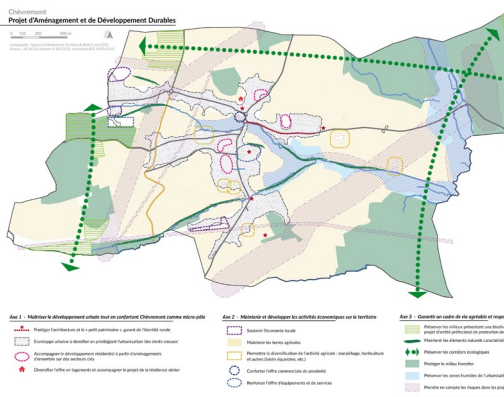
Avis sur les documents d'urbanisme : une baisse de l'activité

L'AUTB accompagne le Syndicat Mixte du SCoT en assurant l'animation et la gestion de ses assemblées.

Un site internet scotbelfort.fr permet aux élus et au public d'être informés des activités du comité syndical.

L'activité 2024 a été marquée par une baisse du nombre de procédures liées à l'élaboration ou à l'évolution des PLU. Ce constat explique que le comité syndical ne se soit réuni que trois fois en 2024, en avril, mai et septembre. Au cours de ces séances, le comité syndical a examiné et rendu un avis sur :

- l'élaboration du PLU de Chèvremont
- la modification du SRADDET¹
- l'élaboration du PLU d'Eguenigue
- la modification simplifiée du PLU de Belfort
- la révision du programme local de l'habitat (PLH) de GBCA.



¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durables et d'égalité des territoires.

Un suivi technique des politiques complémentaires au SCoT

L'AUTB suit les dossiers présentés dans diverses commissions, où siège le président. En 2024, l'agence a participé à cinq séances de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Elle a également suivi un dossier d'autorisation d'exploitation commerciale, pour la création d'un ensemble de quatre cellules à Bessoncourt, qui a fait l'objet d'un avis défavorable en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

Enfin, dans le cadre de la modification du SRADDET, l'agence a analysé les deux procédures de modification approuvées par le Préfet de Région les 20 novembre et 18 décembre 2024 :

- 1^{ère} modification relative à l'artificialisation des sols, à la logistique et aux déchets-économie circulaire (ZAN)
- 2^{ème} modification relative aux continuités écologiques.

Lors du comité syndical en date du 21 mai 2024, les élus ont donné un avis défavorable à la 1^{ère} modification du SRADDET en dénonçant notamment la méthode déployée par la Région pour déterminer le taux d'effort à l'échelle du Nord Franche-Comté. Ce taux laisse en effet très peu de marge de manœuvre au territoire du SCoT, pourtant amené à jouer un rôle important dans la réindustrialisation nationale.



Schéma d'élaboration du PLH

Les élus associés à la procédure de révision du SCoT

Engagée en mars 2023, la procédure, qui a débuté par des présentations du porter à connaissance et de la note d'enjeux de l'Etat, s'est poursuivie en 2024 par une série d'ateliers auxquels les élus étaient conviés.

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), l'Etat a accordé au comité syndical une subvention de 24 000 euros, qui sera reconduite en fonction de l'état d'avancement du projet. La phase d'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS) est en cours. La participation active des élus est attendue en 2025 afin de définir les orientations du territoire à l'horizon 2045.